

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
20/11/2023
Date d'affichage
05/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST,
Pauline BOSCHER, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU,
Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD,
Serge ANFRAY.

Absents excusés : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline
VAUTIER, M. Stéphane LECHANOINE qui donne pouvoir à M. Yohann
GARREAU

Monsieur Serge ANFRAY remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/02 : TÉLÉTHON : DEMANDE DE
SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EOLE**

Madame le Maire indique que l'association EOLE demande, dans le cadre du Téléthon,
une subvention pour la location de la salle des fêtes de Ste Marguerite d'Elle et la
location de la vaisselle pour le repas dansant du samedi 9 décembre. Il est demandé une
subvention de 225 € maximum, correspondant à 75 € de location de salle et 150 €
maximum de couverts).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de
l'association EOLE et attribue une subvention exceptionnelle de 225 € maximum à EOLE
sur justificatif des dépenses.

La subvention sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Serge ANFRAY	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 